

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE
Commune de
PAULHAN

Séance du 20 AVRIL 2026

N° 2026/04/003

Date de la convocation	13/04/2026
	<u>Votes : 27</u>
Présents : 24	Pour : 27
Absents : 3	Contre : 0
Représentés : 3	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six et le lundi vingt avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans la salle du conseil municipal à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BOUTONNIER-BOUSQUET Jean-Pierre, GAVINET Isabelle, GUERIN Grégory, ROYON Sophie, LAMBERT Marcel, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, LENTHERIC Brice, CAMPOY Véronique, NEGRE Stéphane, DUMOUCHEL Jacky, MARCHESE Cécile, JAURION Léon, BONNET Martine, PEREZ Julia, ESCOURBIAC Gilbert, NOUGOUM Mohamed, DJUROVIC Aleksandra, RAMEL Isabelle, BALP-COSTAL Carine, ROUSSÉ Jean-Claude, MARTINEZ Mélisa.

Etaient absents : PONCE Véronique, GAUTRON Jérôme, DAVIT Hélène

Procurations :

- PONCE Véronique à PEREZ Julia
- DAVIT Hélène à CAMPOY Véronique
- GAUTRON Jérôme à BONSIGNORI Vincent

Objet : constitution des commissions municipales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut constituer dès le début de son mandat, des commissions d'instruction, à caractère permanent, composées exclusivement de conseillers municipaux.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer, en respectant le principe de la représentation proportionnelle. La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, et ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des membres des commissions communales,
- **DECIDE** de créer neuf commissions municipales suivantes :
 - Sécurité-Festivités
 - Attractivité, Développement Economique, Tourisme, Urbanisme
 - Santé et petite enfance
 - Finances et budget – Affaires générales et Personnel
 - Pôle Aménagement 1 (Environnement – Cadre de vie, Aménagement de la ville)
 - Pôle Aménagement 2 (voirie, chemins, services techniques)
 - Vie Culturelle
 - Sports et Loisirs
 - Social et solidarité

Les commissions municipales se composent de 8 membres, élus en respectant le principe de la représentation proportionnelle.

- **PROCEDE** à l'élection des 8 membres des 9 commissions, selon le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale, le Maire étant président de droit des commissions municipales.
- **Sécurité-Festivités** : MM. Marcel LAMBERT, Stéphane NEGRE, Gilbert ESCOURBIAC, Cécile MARCHESE, Sophie ROYON, Jérôme GAUTRON, DJUROVIC Aleksandra, ROUSSÉ Jean-Claude
- **Attractivité, Développement Economique, Tourisme, Urbanisme** : MM. Jean-Pierre BOUSQUET-BOUTONNIER, Isabelle GAVINET, Veronique PONCE, Brice LENTHERIC, Stéphane NEGRE, Véronique CAMPOY, MARTINEZ Mélisa, BALP-COSTAL Carine
- **Santé et Petite Enfance**: MM. Christine RICARD, Sophie ROYON, Mylène BOUISSON, Julia PEREZ, Véronique CAMPOY, Hélène DAVIT, BALP-COSTAL Carine, MARTINEZ Mélisa
- **Finances et budget – Affaires générales et Personnel** : MM. Isabelle GAVINET, Jean-Pierre BOUTONNIER-BOUSQUET, Veronique CAMPOY, Christine

RICARD, Grégory GUERIN, Cécile MARCHESE, MARTINEZ Mélisa,
NOUGOUM Mohamed

- **Pôle Aménagement 1 (Environnement – Cadre de vie, Aménagement de la ville)**: MM. Grégory GUERIN, Vincent BONSIGNORI, Marcel LAMBERT, Jacky DUMOUCHEL, Léon JAURION, Brice LENTHERIC, BALP-COSTAL Carine, RAMEL Isabelle

- **Pôle Aménagement 2 (voirie, chemins, services techniques)**: MM. Marcel LAMBERT, Grégory GUERIN, Véronique PONCE, Jacky DUMOUCHEL, Léon JAURION, Brice LENTHERIC, ROUSSÉ Jean-Claude, NOUGOUM Mohamed

- **Vie Culturelle (Communication, jeunesse)** : MM. Hélène DAVIT, Christine RICARD, Stéphane NEGRE, Julia PEREZ, Véronique CAMPOY, Martine BONNET, DJUROVIC Aleksandra, ROUSSÉ Jean-Claude

- **Sports et Loisirs** : MM. Vincent BONSIGNORI, Hélène DAVIT, Léon JAURION, Jérôme GAUTRON, Stéphane NEGRE, Gilbert ESCOURBIAC, RAMEL Isabelle, NOUGOUM Mohamed

- **Social et Solidarité** : MM. Sophie ROYON, Christine RICARD, Mylène BOUISSON, Martine BONNET, Jacky DUMOUCHEL, Jérôme GAUTRON, BALP-COSTAL Carine, RAMEL Isabelle

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Claude VALERO



Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260420-2026-04-003-DE
Date de réception préfecture : 22/04/2026